

CABINET MOHAMED CHORFI CM2F DE FORMATION Site Web: www.chorfiformation.com
Web: www.chorfiformation.maEMAIL:m.chorfi47@gmail.com/

<u>cabinetchorficm2f@gmail.com</u> GSM: 06 10 13 21 06 / 06 61 14 88 03

Tél: 05 22 24 64 65

Adresse: 49, rue Mohamed Ben Radi Slaoui - Angle Bd. Med V - Belvédère - Casablanca

CABINET CHORFI ORGANISE UN SEMINAIRE DE FORMATION CONSACRE AU THEME:

CONTRIBUTION PROFESSIONNELLE UNIQUE: CPU

DATE: LE MERCREDI 10 MARS 2021 DE 9H30 A 13H30

La loi de finances 2021 a institué un nouveau régime d'imposition intitulé: Contribution Professionnelle Unique (CPU) pour les personnes physiques soumises à l'IR selon le régime du bénéfice forfaitaire.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2021, les dispositions du CGI relatives au régime du bénéfice forfaitaire sont abrogées et remplacées par de nouvelles dispositions relatives au régime de la Contribution Professionnelle Unique (CPU).

En outre, l'article 6 de ladite loi a complété le CGI par un nouvel article 82 quater relatif à la déclaration du chiffre d'affaires et des plus-values réalisés par les contribuables dont les revenus professionnels sont déterminés selon le régime de la CPU.

L'institution de ce nouveau régime a pour objectif de simplifier le régime fiscal applicable aux personnes physiques exerçant des activités à revenu modeste et de faire bénéficier ces derniers d'une assurance maladie obligatoire. Ainsi, la CPU comprend, en plus de l'impôt sur le revenu et des taxes dus au titre de l'exercice d'une activité professionnelle, un droit complémentaire qui sera destiné à la couverture médicale des contribuables concernés.

Les modalités pratiques d'application du régime de la CPU seront traitées sous forme de séminaire étoffé par de nombreux cas pratiques avec corrigés et déclarations fiscales.

RESPONSABLE ET CONFERENCIER:

Monsieur MOHAMED CHORFI Expert-comptable, Commissaire aux comptes, ex membre de la commission nationale du recours fiscal (CNRF), ex-enseignant de la comptabilité et la gestion aux inspecteurs des finances à l'école des Impôts de Casablanca.

COMPRENANT:

Remise des documents « Support + Annexes+ Cas pratiques + Déclarations Fiscales + Organigrammes

Une attestation de présence est délivrée à la demande du participant

Notre cabinet est éligible aux Contrats Spéciaux de Formation(OFPPT) sous le Numéro 1796335

INSCRIPTION ET RENSEIGNEMENTS:

M. NAIMI 0654018400/0610132106

M. CHORFI Mohamed 06 61 14 88 03

E- mail: m.chorfi47@gmail.com/cabinetchorficm2f@gmail.com